

SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE
3 route de Verdeil – B.P. 10023 – 79403 - Saint - Maixent –l'Ecole

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU 2 AVRIL 2024

Le 2 avril 2024, à 9 heures 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur deuxième convocation, au siège du SMC

le secrétaire de séance

Date de convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2024

- Nombre de mandats	260
- Nombre de mandats présents	214
- Quorum	131
- Pouvoirs	0
- Votants	214

Madame Maïté COME, déléguée de la Commune de Saint Maixent L'Ecole, est nommée secrétaire de séance.

Etaient Présents :

AUGE

AVON

AZAY-LE-BRULE

CHERVEUX

LA CRECHE

FRANCOIS

SAIVRES

EXIREUIL

NANTEUIL

ROMANS

St MAIXENT L'ECOLE

St MARTIN de St MAIXENT

Ste EANNE

Ste NEOMAYE

SALLES

SOUDAN

SOUVIGNE

C.C. HAUT VAL DE SEVRE

C.C. VAL DE GATINE

C.C. PARTHENAY-GATINE

C.C. MELLOIS EN POITOU

M. Eric CUSEY - M. Pierre ABRIAT

M. Serge GIRAUD

M. Didier BOUTET

Mme Diana OBADIA

Mme Maïté COME

M. Jean-Claude BARICAULT - M. Jean-Marc MAZIN

M. Jean-Marc BASTARD

M. Didier JOLLET - M. Jean-François RENOUX

M. Jacky FAVREAU

M. Louis-Marie GUERINEAU - M. Jean-François LHERMITTE

M. Philippe CACLIN - M. Philippe BLANCHET

Etaient excusés:

AUGE

AVON

CHERVEUX

LA CRECHE

FRANCOIS

EXIREUIL

NANTEUIL

SAIVRES

Mme Marie-Laure BOISSEL - Mme Sabrina GENAUZEAU

Mme Karine DEMARBRE - M. Emmanuel RIBBE

M. Ludovic POISSONNET - M. Jeremy BERNARD

Mme Marie-Laure WATIER

M. Claude LAVAULT

M. Patrick GAUTIER - Mme Maryvonne BELLECULLEE

Mme Suzette AUZANNET

M. Pascal MALIK - M. Olivier BOUTIN

SALLES
St MAIXENT L'ECOLE
SOUDAN
ROMANS
St MARTIN de St MAIXENT
Ste NEOMAYE
SOUVIGNE
C.C. VAL DE GATINE

M. Christophe LECOURT - M. Jean-Marie SABOURIN
M. Richard GRIMAULT
M. Nicolas PERREAU
M. Daniel JOLLIT - M. Christian RIDOUARD
M. Michel CHANTREAU - M. Jean-Pierre GARAUULT
M. Francis TESSERAU - M. Roger LARGEAUD
M. Daniel PERGET - M. Yannick MENEGUERRE
Mme Corine MICOU

Ordre du jour

Compétence rivières

1. Remboursement de subvention

Compétence déchets

2. Règlement de la recyclerie
3. Grille tarifaire 2024 du budget déchets – recyclerie (annexe)
4. Schéma de collecte de bio-déchets
5. Recrutement de maître composteur partagé
6. Aide à l'achat de lombricomposteurs
7. Présentation de la première caractérisation des OMR (ordures ménagères résiduelles)
8. Présentation du portail usager ECOCITO

Questions diverses

M. CUSEY indique que cette réunion fait suite à celle du 26 mars, pour laquelle le quorum n'était pas atteint en nombre de présents, pour les deux compétences : rivières et déchets.

Cette réunion, avec ordre du jour identique sur ces deux compétences, ne nécessite pas de quorum.

COMPETENCE RIVIERES

1. Remboursement de subvention

Délibération N° 1 - 02.04.2024-C-15 - COMPETENCE GENERALE - SERVICE RIVIERES - REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

M. le Président indique que l'étude a coûté moins chère que prévu, alors que les acomptes de subventions ont été demandés sur la totalité. Il convient de rembourser les montants perçus en trop :

Remboursement à réaliser

Annee	Dossier	Remarques	Intitulé	Montant du remboursement
2018	2018-994	Demande en cours - Acompte à rembourser en partie	Etude Roche Pichet	96,00 €

TOTAL

96,00 €

Le comité syndical, après délibération,
AUTORISE le Président à rembourser les montants concernés.

Décision des membres du Comité Syndical :

Votants : 42 Pour 42 Contre : 0 Abstention : 0

2. Règlement de la recyclerie

Délibération N° 2.02.04.2024-C-16- COMPETENCE DECHETS – APPROBATION DU REGLEMENT DE LA RECYCLERIE

M. le Président rappelle que la recyclerie a déménagé à l'automne 2022, les tarifs appliqués nécessitent d'être validés, et il souhaite adopter un règlement de la recyclerie.

Il présente ce règlement, ainsi que la tarification en annexe, qui fera l'objet d'une délibération distincte pour vote. Le document complet a été distribué, et est annexé à la présente délibération.

M. le Président demande si le comité syndical a des éléments à ajouter. Dans la négative, il passe au vote.

Après délibération, le comité syndical,

- Valide le règlement de la recyclerie
- Autorise le Président à signer toutes pièces y afférant

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 39 - Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Grille tarifaire de la recyclerie (annexe du règlement)

Délibération N° 3.02.04.2024-C-16 - COMPETENCE DECHETS – APPROBATION DES TARIFS DE LA RECYCLERIE – ANNEXE AU REGLEMENT DE LA RECYCLERIE

M. le Président rappelle que le règlement de la recyclerie vient d'être adopté. La tarification est positionnée en annexe, et fait l'objet de cette délibération distincte pour vote. Le document complet a été distribué.

Catégorie	Produit avec code barre ou étiquette	Produit vendu au poids
CULTURE		
Musique	de 0,50 € à 15,00 €	-
Cinéma	de 0,50 € à 15,00 €	-
Livres	de 0,50 € à 15,00 €	1,50 € / kg
VAISSELLE	de 0,50 € à 50,00 €	1,70 € / kg
MOBILIER	de 2,00 € à 200,00 €	-
DECORATION	de 0,20 € à 200,00 €	-
ENFANCE - JEUNESSE		
Puériculture	de 0,50 € à 100,00 €	-
Jouets	de 0,50 € à 50,00 €	5,00 € / kg
Peluches	-	2,50 € / kg
BROCANTE	de 0,50 € à 200,00 €	-
DIVERS		
Sports et loisirs	de 0,50 € à 100,00 €	-
Maison et jardin	de 0,50 € à 100,00 €	-
Bijoux et accessoires	de 0,50 € à 100,00 €	-

M. le Président demande si le comité syndical est en accord avec la tarification présentée et s'il a des éléments à ajouter. Dans la négative, il passe au vote.

Après délibération, le comité syndical,

- Vote les tarifs ci présentés (annexe au règlement de la recyclerie)
- Autorise le Président à signer toutes pièces y afférant.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 39 - Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Schéma de collecte bio-déchets

Délibération N° 4.2.04.2024-C-18- COMPETENCE DECHETS – APPROBATION DU SCHEMA DE COLLECTE DE BIO-DECHETS

M. le Président présente le schéma de tri à la source des bio-déchets, suite à l'étude sur la tarification incitative :

Pour les ménages :

- Avec jardin : mise à disposition gratuite d'un composteur individuel et d'un bioseau.
- Sans jardin : création de site de compostage partagé avec nomination de 2 référents de site bénévoles et mise à disposition gratuite d'un bioseau.
- Hyper centre de St Maixent l'Ecole et grands collectifs : déploiement d'une collecte en bac de regroupement avec contrôle d'accès (accès donné par le badge déchetterie) assurée par un prestataire de collecte.

Pour les professionnels, collectivités et associations :

- Quand c'est possible, compostage individuel en établissement : mise à disposition gratuite d'un composteur et d'un bioseau avec nomination d'un référent
- Quand ce n'est pas possible : redirection vers des prestataires privés

A noter : le SMC ne réalisera pas de collecte spécifique pour les biodéchets et ne pourra en aucun cas prendre en charge le traitement des biodéchets des professionnels, collectivités et associations s'ils s'orientent vers des prestataires privés.

Pour rappel : en tant que service public, le SMC a l'obligation de prendre en charge les déchets des ménages mais pas ceux des autres producteurs (professionnels, collectivités, associations...).

Il est demandé aux membres du Conseil Syndical de valider le schéma territorial présenté ci-dessus concernant la mise en place du tri à la source des biodéchets pour le territoire du SMC.

Après délibération, le comité syndical,

VALIDE le schéma de collecte de bio-déchets

AUTORISE le Président à signer toute pièce à intervenir sur ce dossier.

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 39 - Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

5. Recrutement du maître composteur partagé

Délibération N° 5.2.04.2024-C-19- COMPETENCE DECHETS – RECRUTEMENT DE MAITRE COMPOSTEUR PARTAGE

Contexte réglementaire :

Dans le cadre de l'appel à projets Fonds Vert et suite à la validation du schéma territorial pour le tri à la source des biodéchets, les 3 collectivités souhaitent recruter un chargé de mission mutualisé dédié à la gestion de proximité pour assurer des campagnes de sensibilisation et un accompagnement auprès des foyers. Sa mission est fixée pour une durée de 3 ans, conformément au planning de mise en œuvre réalisé.

Missions du chargé de mission :

Les actions réalisées par le/la chargé(e) de mission pourront varier en fonction du projet de chaque collectivité. Toutefois les attentes suivantes peuvent être formulées :

Généralités :

- Sensibilisation des élus au tri à la source des biodéchets et à la gestion locale des végétaux.

Compostage individuel :

- Formation des particuliers en amont de la dotation en équipement de compostage individuel,
- Suivi des dotations en équipement,
- Organisation d'évènements ou autres outils de communication pour maintenir la pratique du compostage individuel.

Compostage partagé :

- Création et animation du réseau de référents de site (organisation de réunions annuelles),
- Recherche, installation et gestion des sites de compostage partagé et animation des équipes référentes par site – visites de chaque site 1 à 2 fois par an,
- Suivi des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) de la gestion de proximité (estimation des quantités détournées, réalisation de campagne de pesées, suivi de la participation des habitants aux sites de compostage partagé...),
- Sécurisation de l'approvisionnement en broyat.

Collecte en apport volontaire :

- Recherche, accompagnement au déploiement des sites d'apport volontaire et suivi de l'équipe en charge de la gestion de ces sites.

Réduction des végétaux :

- Accompagnement et recherche de solutions locales pour la gestion des végétaux des communes et des particuliers (ressourcerie végétale, plateforme communale, broyage...),
- Réalisation d'actions de prévention de la production de végétaux (pour limiter les apports en déchetterie) et de lutte contre le brûlage de ces derniers,
- Suivi des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs).

Répartition par collectivité :

Collectivité	SMC	CCPG	CCVG
Total en ETP	0,50 ETP	0,36 ETP	0,14 ETP
Total d'heures par an	803 h	579 h	225 h

Conformément au plan de financement Fonds Vert

Coût par collectivité :

Collectivité	SMC	CCPG	CCVG
Salaire chargé annuel (technicien)	37 000 €		
Coût par collectivité	18 500 €	13 320 €	5 180 €
Montant de la subvention (70 %)	12 950 €	9 324 €	3 626 €
Reste à charge par an	5 550 €	3 996 €	1 554 €

Pour rappel : la durée de la mission est de 3 ans

Fonctionnement entre les 3 collectivités :

La Communauté de Communes Val de Gâtine et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ont mandaté le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine pour assurer le recrutement d'un chargé de mission mutualisé.

Une facturation mensuelle sera éditée aux collectivités concernant le remboursement du salaire de l'agent recruté. Les indemnités liées au remboursement des frais sont versées par l'organisme d'accueil dans le cadre des missions effectuées pour son compte et selon les modalités de l'organisme d'accueil.

Dans le cadre du Fonds Vert, le montant de la subvention sera perçu par le SMC, qui se chargera de le répartir entre les 3 collectivités dans un délai maximum de 3 mois après le versement.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical :

- **D'accepter le recrutement d'un chargé de mission mutualisé entre les 3 collectivités,**
- **De se prononcer sur ce recrutement dans l'hypothèse où aucune subvention ne sera attribuée,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition pour recruter ce chargé de mission.**

VU l'accord de la communauté de communes de Val de Gâtine, pour le recrutement mutualisé quelque soit le résultat des demandes de subvention Fonds vert

VU le positionnement de la communauté de communes de Parthenay Gâtine, en faveur de l'attente du résultat de la demande de subvention Fonds vert

Les membres du comité syndical, après délibération,

- Donne leur accord pour le recrutement d'un maître composteur, chargé de mission mutualisé entre les trois collectivités, sous réserve de l'accord de subvention Fonds vert
- AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre les trois collectivités pour le recrutement d'un maître composteur mutualisé, après accord de subvention
- AUTORISE le Président à signer toute pièce à intervenir

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 39 - Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. GIRAUD remarque qu'il va y avoir un décalage dans le temps : la décision ne pourra intervenir que lorsque toutes les collectivités auront pris leur décision, ce qui risque de retarder d'autant le recrutement et la mise en place des actions organisées par ce maître composteur.

6. Aide à l'achat de lombricomposteurs

N° 6.02.04.2024-C-20- COMPETENCE DECHETS – AIDE A L'ACHAT DE LOMBRICOMPOSTEUR

La commission souhaite mettre en place une participation pour l'achat de lombricomposteurs, à destination des usagers du territoire.

La commission a relevé les éléments suivants :

- Les composteurs du SMC ne conviennent pas à tous, et certains usagers veulent acheter un lombricomposteur.
- Pour ces personnes, le SMC souhaiterait pouvoir apporter une contribution à l'achat du lombricomposteur, sur présentation d'une facture récente, et pour des usagers qui n'ont pas déjà eu droit à un composteur du SMC.

Il est donc demandé au comité syndical de valider les points suivants :

- aide accordée aux habitants en appartement ou sans autre solution locale de valorisation des biodéchets
- aide d'un montant forfaitaire jusqu'à **35 €** (coût d'un composteur HT) ou le montant du lombricomposteur s'il coûte moins cher
- il n'est pas possible de bénéficier d'une subvention de même nature dans les 7 prochaines années. Offre non cumulable avec l'acquisition d'un composteur.
- les fournitures ne sont pas éligibles (vers pour lombricomposteur, seau à compost, petits matériels de jardinage ou de bricolage...)
- la facture d'achat doit dater de moins d'1 an (les tickets de caisse ne sont pas acceptés).
- L'enveloppe annuelle globale d'aide à l'achat de lombricomposteur est proposée à 3500 €.

Le comité syndical, après délibération,

- VALIDE le principe de l'aide à l'achat d'un lombricomposteur (dans les conditions proposées)
- FIXE le montant maximal de cette aide à 35€ par foyer, sur présentation de facture

- FIXE l'enveloppe d'aide annuelle à un montant de 3500 euros.
- L'aide sera valorisée au compte 6742 au budget déchets (M4)

Décision des membres du Comité Syndical : Votants : 39 - Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. GUERINEAU rappelle que les produits carnés ne sont pas admis dans le compost, sauf en très petite quantité, (os viande poisson)

Une communication claire devra être faite aux utilisateurs à ce sujet, notamment à l'attention des professionnels et restaurants scolaires.

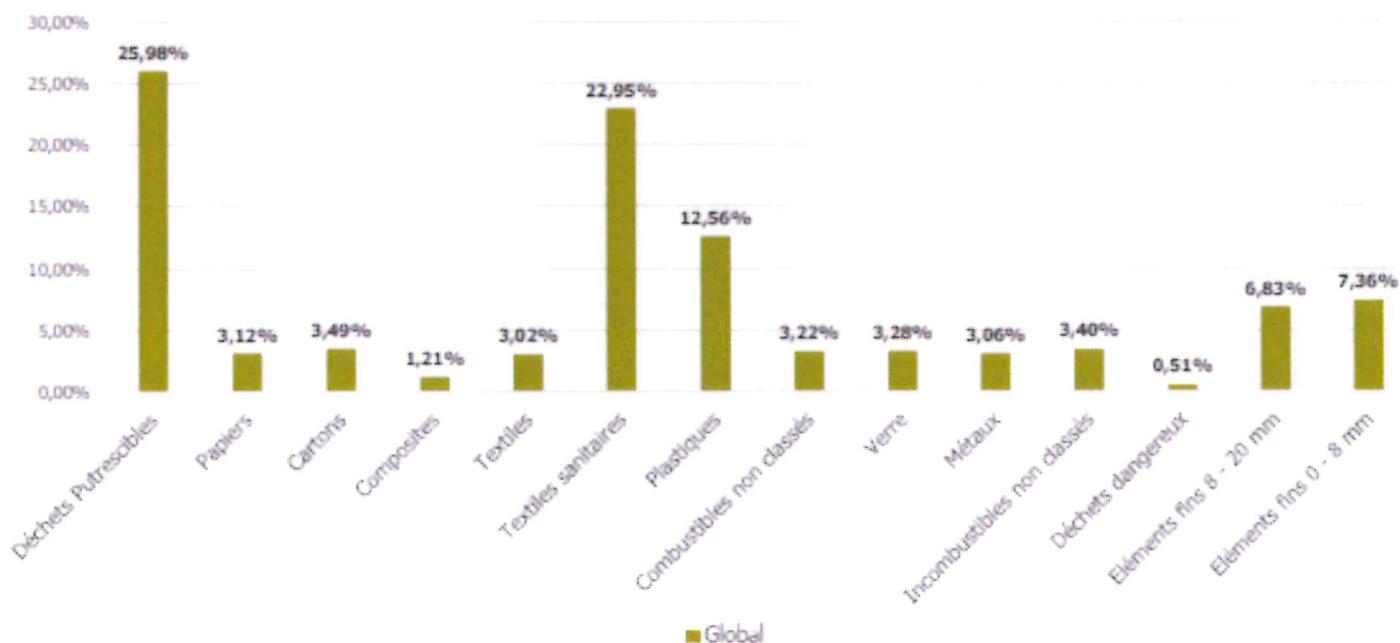
7. Présentation de la première caractérisation des OMR

Cette caractérisation a eu lieu en janvier 2024. 13 échantillons ont été prélevés et répartis selon les typologies d'habitat : regroupé / aggloméré / campagnes / dispersé, sur les trois collectivités de façon à avoir une vision globale des poubelles du territoire. Les 500 kg initiaux ont été ramenés à 120-125 kg, selon la norme XP X30-408, puis triés et classés par catégories.

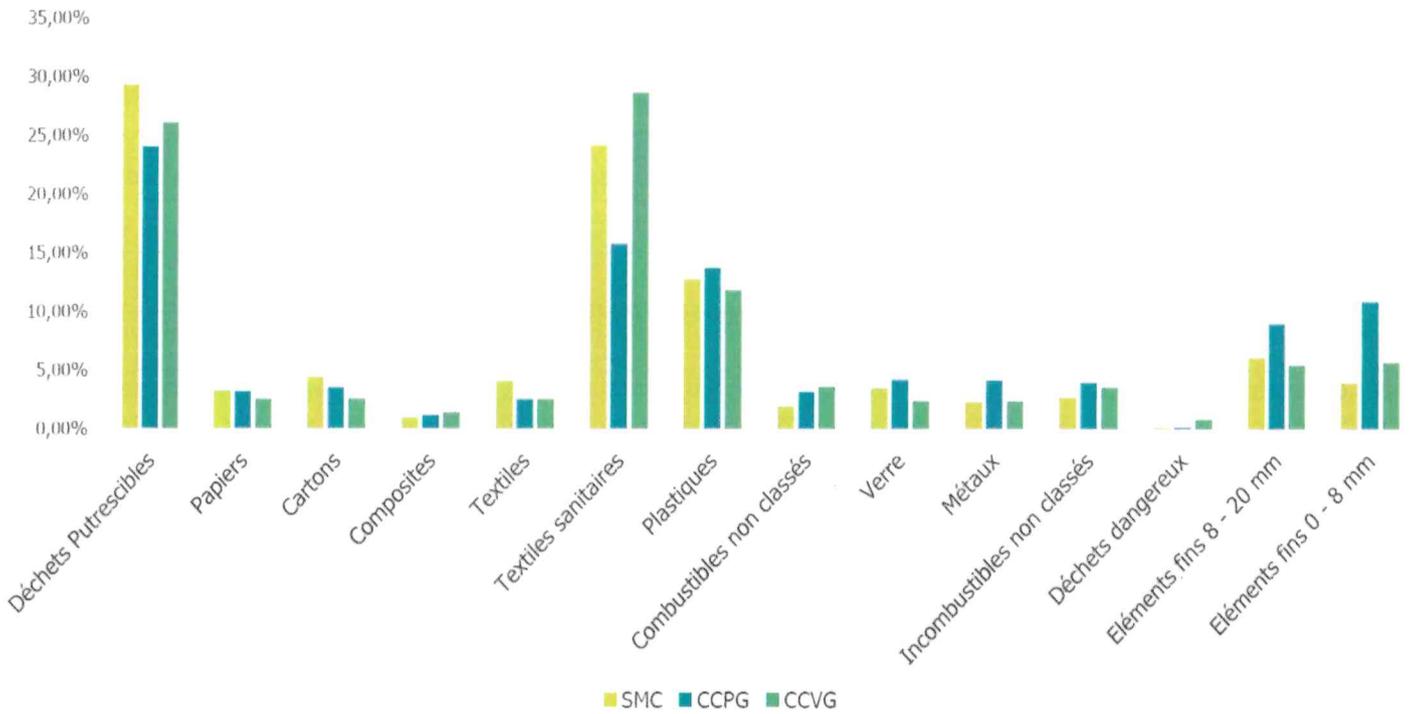


Mme GIRARD présente les résultats :

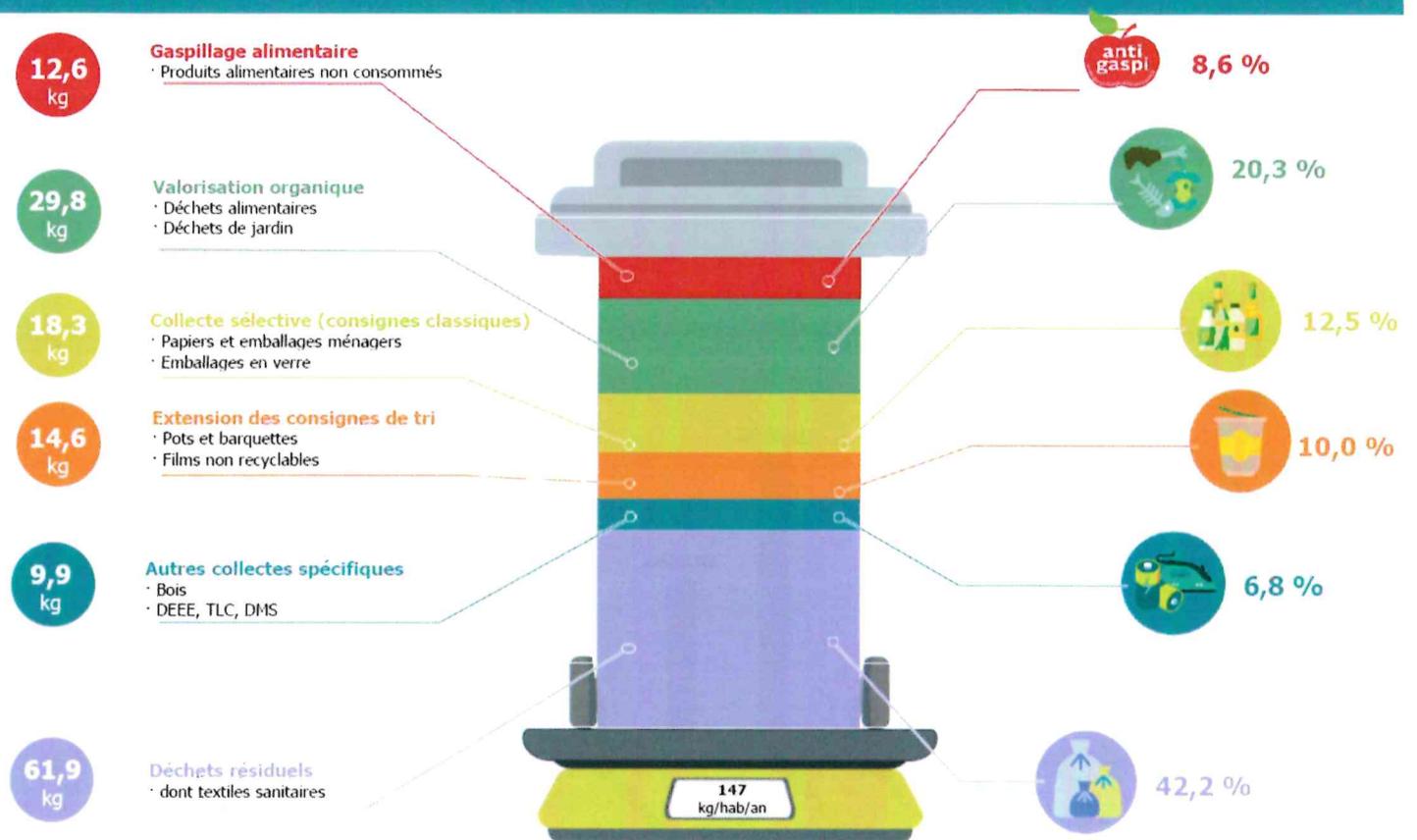
Résultats détaillés des caractérisations OMR par catégories



Résultats détaillés des caractérisations OMR par catégories



POTENTIEL DE DETOURNEMENT DES OMR - SMC



8. Présentation du portail usager ECOCITO

Mme GIRARD présente le portail usager.

ECOCITO : PORTAIL DES USAGERS

Chaque usager du territoire du SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine peut accéder à son propre compte déchets grâce au portail usagers Ecocito.

Il permet de visualiser le nombre de passages en déchetterie restant, les équipements (n° bacs...), le nombre de levées de bacs (sur le secteur de Val de Gâtine)

Un tuto sera disponible afin d'expliquer la procédure d'ouverture de compte à l'adresse suivante : <https://smc79.ecocito.com/Usager>

The screenshot shows the login interface for the Ecocito user portal. At the top, there is the SMC logo (Syndicat Mixte à la Carte) with the text 'HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GÂTINE' above it. Below the logo, a paragraph explains that Ecocito allows users to track their waste production and communicate with the collecting authority. The main section is titled 'ACCÉDER À MON COMPTE' and contains an 'Email' input field, a 'Mot de passe' input field with an eye icon for visibility, and a 'Maintenir la connexion' checkbox. A blue 'CONNEXION' button is positioned below these fields, with a link 'J'ai oublié mon mot de passe' underneath. Below the login section, there is a green 'OUVRIER UN COMPTE ECOCITO™ MAINTENANT' button. At the bottom, the version information '2024 - ECOCITO | Version 3.11.4024 | RDTCC0AAB95581' is displayed.

Lors de votre connexion, au portail, voici les éléments qui s'affichent :

The screenshot displays the user dashboard after a successful login. The top navigation bar includes 'ACCUEIL', 'MA PRODUCTION DE DÉCHETS' (highlighted), 'MES ÉQUIPEMENTS', 'MES FACTURES', 'MES SERVICES', and 'CONTACT'. Below this, there are two sub-sections: 'Mes levées de bacs' and 'Mes apports en déchetterie'. The main content area is divided into two panels. The left panel, titled 'HISTORIQUE', shows a navigation bar for the year '2024' and a dropdown menu for 'Tous les types de déchets'. Below this, it displays 'Synthèse annuelle' and '0 levée(s) sur la période'. The right panel, titled 'SERVICES DISPONIBLES', lists several actions: 'Demander un nouveau bac', 'Changer de bac', 'Retirer un bac', 'Réparer un bac', and 'Mes contenants de collecte'. At the bottom, the navigation bar is repeated, with 'MES ÉQUIPEMENTS' highlighted. Below it, there are two sub-sections: 'Mes cartes d'accès' and 'Mes contenants de collecte'.

A noter : Pas de facture disponible dans l'onglet MES FACTURES pour les particuliers.

M. CUSEY précise que le compte usager présente plus d'intérêt pour les habitants de Val de Gâtine, pour le moment, puisqu'il permet de consulter le nombre de levées, et le nombre de passages en déchetterie. Quand toutes les collectivités seront passées en tarification incitative, il est probable que les usagers dotés d'internet, préféreront avoir accès au logiciel plutôt qu'au service téléphonique.

Le visuel du logiciel permet de prendre conscience de la collecte des déchets.

Les membres du comité demandent si les usagers ne pourraient pas avoir ces mêmes informations avec la carte de déchetterie lors d'un passage ? M. MORICHON répond que ce n'est pas envisageable : il est nécessaire que chaque usager crée son compte, et que les services du SMC relient les informations sur l'utilisateur avant utilisation.

M. ABRIAT demande si ce type de produit génère un coût pour le SMC. Est-il vraiment nécessaire ?

M. MORICHON répond que la mise en place de ce service était prévu dans l'étude sur la tarification incitative et était donc financé dans le déploiement de la tarification incitative.

QUESTIONS DIVERSES

Bornes à verre et accès handicapés

Les bornes à verre sont maintenant pourvues de deux possibilités de remplissage : la première se trouve en haut de la borne, la deuxième se trouve au milieu pour laisser la possibilité à un enfant ou à un usager en fauteuil roulant de mettre du verre à l'intérieur de la borne.

Or ce système ne fonctionne que si le niveau de remplissage de la borne est inférieur à la moitié.

M. CUSEY précise que la loi oblige les concepteurs à prévoir ces possibilités de remplissage et toutes les bornes sont faites de façon identique, alors que ce système n'est pas forcément serviable.

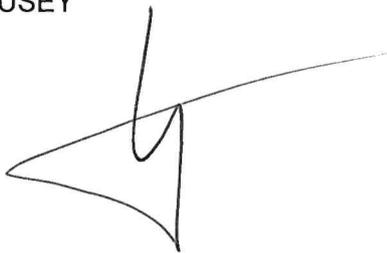
Plus de questions diverses

Fin de réunion à 10 h 30.

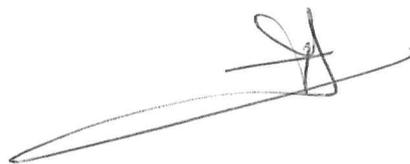
La réunion de bureau suit ce comité.

Le prochain comité aura lieu au mois de mai.

Le Président
Eric CUSEY



Le secrétaire de séance
Madame Maïté COME



Annexe 1 : tableau des votants

NOM	Délégué	nombre de voix adm	nb voix déchets	nb voix rivières
ABRIAT Pierre	AZAY LE BRULE	1		
BARICAULT Jeu-Claude	STE EANNE	1		
BASTARD Jean Marc	SOUDAN	1		
BLANCHET Philippe	CC DU MELLOIS	8		8
BOUTET Didier	FRANCOIS	1		
CACLIN Philippe	CC DU MELLOIS	8		8
COME Maïté	ST MAIXENT L'ECOLE	6		
CUSEY Eric	AZAY LE BRULE	1		
FAVREAU Jacky	CC VAL DE GATINE	12	3	
GIRAUD Serge	LA CRECHE	3		
GUERINEAU Louis-Marie	CC PARTHENAY GATINE	20	5	
JOLLET Didier	CC HAUT VAL DE SEVRE	65	13	13
LHERMITTE Jean-François	CC PARTHENAY GATINE	20	5	
MAZIN Jean-Marc	STE EANNE	1		
OBADIA Diana	NANTEUIL	1		
RENOUX Jean-François	CC HAUT VAL DE SEVRE	65	13	13
	TOTAL	214	39	42
	TOTAL DELEGUES PRESENTS	16	5	4
Pour mémoire				
QUORUM VOIX		131	22	22
QUORUM NB DELEGUES		22	4	3